



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Vienne

Mouvement complémentaire interdépartemental par Ineat/Exeat Enseignants du premier degré public Année scolaire 2023-2024

Rectorat de l'académie
de Poitiers

Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de la Vienne

Direction des ressources humaines
Division des personnels enseignants

Bureau de gestion du 1^{er} degré public :
Instituteurs et professeurs des écoles du
département de la Vienne

DPE5

Affaire suivie par

Laurence Jouhaud
Cheffe de bureau

Romain Pathé
Adjoint à la cheffe de bureau
05 16 52 63 01
ineatexeat86@ac-poitiers.fr

Sandrine Guinot
Gestionnaire collective
05 16 52 63 78
ineatexeat86@ac-poitiers.fr

Rectorat de l'académie de Poitiers
DSDEN de la Vienne

22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex

Le 10 mars 2023

Note de service – DPE5

Références :

Note de service du 25 octobre 2021 relative à la mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré, parue au bulletin officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021

Destinataires :

Pour attribution

Mesdames et messieurs les professeurs des écoles et instituteurs

Pour information

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale de circonscription

Sommaire

1. EXEAT – demande de sortie du département de la Vienne
Toutes les demandes doivent être impérativement déposées :

➤ **Dans l'application COLIBRIS** à la page suivante :

<https://demarches-poitiers.colibris.education.gouv.fr/rh-demande-d-exeat-2023/>

2. INEAT – demande d'entrée dans le département de la Vienne
3. Pièces justificatives à fournir selon le motif de la demande

Important

Toutes les demandes doivent être impérativement déposées :

Le jeudi 1^{er} juin 2023 au plus tard

Pièce jointe

Annexe – Formulaire de demande d'INEAT

Vous trouverez ci-après les modalités de demande de mutation par INEAT/EXEAT dans le département de Vienne **au titre de la rentrée scolaire 2023**.

Les candidats au mouvement complémentaire ne doivent pas s'adresser directement à l'administration centrale ou à la DSDEN du département d'accueil souhaité. **Ils doivent adresser, à la DSDEN du département dont ils relèvent, leur demande d'EXEAT accompagnée du dossier de demande d'INEAT du département sollicité.** La DSDEN de département d'origine prendra contact avec celle du/des département(s) sollicité(s) le cas échéant si l'EXEAT est accordé.

Aucune demande d'INEAT ne sera examinée tant que l'EXEAT ne sera pas accordé par la DSDEN du département d'origine.

Les professeurs des écoles stagiaires ne peuvent pas participer au mouvement complémentaire. En effet, aux termes de l'article 12 du décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié par décret n°2012-16 du 5 janvier 2012, lors de leur titularisation, ils sont affectés dans le département dans lequel ils ont été affectés en qualité de stagiaires.

1. EXEAT – demande de sortie du département de la Vienne

Les personnels enseignants titulaires du 1^{er} degré souhaitant quitter le département de la Vienne à la rentrée scolaire 2023, doivent se renseigner auprès de la DSDEN souhaitée, pour connaître les modalités et la date limite de réception des demandes qui peuvent différer d'un département à l'autre.

Les demandes d'EXEAT, ainsi que les demandes d'INEAT pour le(s) département(s) d'accueil doivent être transmises à la DSDEN de la Vienne, Division des Personnels Enseignants - bureau DPE5, dans **l'application COLIBRIS**, à la page suivante :

<https://demarches-poitiers.colibris.education.gouv.fr/rh-demande-d-exeat-2023/>

Le jeudi 1^{er} juin 2023 au plus tard

Le dossier déposé dans l'application COLIBRIS devra être constitué des éléments suivants :

- Une demande d'EXEAT motivée; adressée à Monsieur le directeur académique des services de l'Education Nationale de la Vienne
- Une demande d'INEAT motivée, adressée au directeur académique des services de l'Education Nationale d'accueil
- Les pièces justificatives mentionnées (point 3) selon le motif de la demande

Le dossier de demande d'INEAT sera systématiquement transmis par le service DPE5 au(x) département(s) sollicité(s).

2. INEAT – demande d'entrée dans le département de la Vienne

Les personnels enseignants titulaires du 1^{er} degré souhaitant intégrer le département de la Vienne à la rentrée scolaire 2023, doivent transmettre leur demande à la direction des services départementaux de leur département d'origine, pour traitement :

- Une demande d'INEAT manuscrite adressée à Monsieur le directeur académique des services de l'Education Nationale de la Vienne ;
- L'accord d'EXEAT par le département d'origine ;
- Le formulaire de demande d'INEAT du département de la Vienne (annexe 1)
- Les pièces justificatives mentionnées (point 3) selon le motif de la demande

La date limite de réception des demandes d'INEAT est fixée au :

Pour le jeudi 1^{er} juin 2023 au plus tard

 Transmettre votre demande par mail à l'adresse :

ineatexeat86@ac-poitiers.fr

3. Pièces justificatives à fournir selon le motif de la demande

Au titre du rapprochement de conjoint :

- Photocopie complète du livret de famille et/ou extrait acte de naissance de l'enfant ;
- Un justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS et l'extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS ;
- Attestation de reconnaissance anticipée établie le 1^{er} janvier 2023 au plus tard ou certificat de grossesse ;
- Attestation professionnelle du conjoint datée de moins de trois mois, précisant le lieu de travail et la date de prise de fonctions ou une photocopie de l'arrêté de mutation ;
- Attestation récente d'inscription auprès de Pôle emploi en cas de chômage accompagnée de la dernière activité professionnelle.

Au titre de l'autorité parentale conjointe (enfant de moins de 18 ans au 01/09/2023) :

- Photocopie du livret de famille et/ou extrait acte de naissance ;
- Photocopie de décision de justice précisant l'alternance de résidence de l'enfant ou l'exercice des droits de visite et d'hébergement du parent dont la résidence n'est pas fixée à son domicile ou le cas échéant, une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ;
- Justificatif concernant le département sollicité : attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent, certificat de scolarité de l'enfant et toute pièce justifiant de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité conjointe....).

Au titre de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé :

- Attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapée délivrée par la MDPH pour l'agent ou le conjoint ;
- Si la demande concerne l'enfant de l'agent : reconnaissance de handicap ou toutes pièces concernant son suivi médical en cas de maladie grave notamment en milieu hospitalier ;
- Tout justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée.

Au titre de la maladie ou de la situation sociale graves :

- Toute pièce justifiant de votre situation pouvant être prise en considération, établie par les services compétents (service social et/ou médical du rectorat) et adressée sous pli confidentiel.

Pour les demandes d'EXEAT : service social (social.personnels86@ac-poitiers.fr) et/ou au service médical (sam@ac-poitiers.fr)

Au titre de la convenance personnelle :

- Toute pièce jugée nécessaire pour appuyer votre demande.

Le bureau DPE5 se tient à votre disposition pour tout complément d'information.


Fabrice BARTHELEMY

**MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE
INTERDEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE**

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INEAT DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE
RENTREE 2023**

à envoyer à l'adresse : ineatexeat86@ac-poitiers.fr

Formulaire à compléter pour toute demande d'intégration dans la Vienne
Date limite de réception des dossier Jeudi 1^{er} juin 2023

Motif de la demande :

- Rapprochement de conjoint Au titre de l'autorité parentale conjointe
 Au titre du handicap Pour raisons médicales et/ou sociales
 Convenance personnelle

Identité de l'agent :

Nom d'usage : _____ Prénom : _____

Nom patronymique : _____

Date de naissance : / ___ / ___ / _____ /

Adresse personnelle : _____

N° téléphone portable: / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

Mail professionnel : _____ @ _____

Situation familiale :

- Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Concubinage Divorcé(e) Veuf (ve)

Nombre d'enfant(s) âgés de moins de 18 ans, à charge, au 01/09/2023 : _____

Rapprochement de conjoint :

Profession du conjoint : _____

Lieu d'exercice : _____

Durée de la séparation : du _____ au _____

Situation administrative :

Position actuelle : Activité Disponibilité Congé parental Autre (préciser)

Affectation actuelle : _____

Fonction exercée : _____

Participation aux permutations 2023 :

Oui Barème obtenu : _____ Non

Fait à _____, le _____ Signature de l'intéressé(e)

Cadre réservé au département d'origine :

Demande d'EXEAT :

- Accordée
- Refusée
- Avis différé

Observations complémentaires :

Certifié exact après vérification

A _____ le _____

Le directeur ou directrice académique